PARCOURS ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SOCIALES

Composante
EDS - Institut d'administration économique et sociale (IAES)

Période de l'année
Printemps

Liste des enseignements

Obligatoire00Matière19.5L3 – AES – Droit public economique s1 & S2 Cours du dr dollat Patrick INTRODUCTION : Les mutations contemporaines du rôle de l'Etat et l'évolution du droit public économique PARTIE I LES SOURCES DU DROIT PUBLIC ECONOMIQUETitre 1 : LES SOURCES INTERNESTitre 2 : LES SOURCES EUROPEENNESTitre 3 : LES SOURCES INTERNATIONALESPARTIE II LES ACTEURS DU DROIT PUBLIC ECONOMIQUETitre 1 : LES INSTITUTIONS PUBLIQUESSous-titre 1 : Les institutions européennes et internationalesSous-titre 2 : Les institutions étatiques centralesSous-titre 3 : Les institutions décentraliséesTitre 2 : LES ENTREPRISES PUBLIQUESPARTIE III LES ACTIONS DU DROIT PUBLIC ECONOMIQUETitre 1 : Le recul des interventions directesTitre 2 : Le développement des actions indirectesBIBLIOGRAPHIE Braconnier Stéphane, Droit Public Economique, Paris, PUF, Coll. Thémis Droit, 2èmeéd., 2017. Colson Jean-Philippe, Idoux Pascale, Droit Public Economique, Paris, LGDJ, Coll. Manuels, 9èmeéd., 2018. Linotte Didier, Romi Raphaël, Droit Public Economique, Paris, LexisNexis, Coll. Manuels, 8èmeéd., 2018. Valette Jean-Paul, Droit Public Economique 2019/2020, Paris, Hachette Supérieur, Coll. Les Fondamentaux du Droit, 2019. Matière19.5Laurence Lizé,Résumé du cours Economie sociale et solidaire L3, enseignement de spécialisation, semestre 2Le cours de L3 vise à fournir des outils d'analyse pour comprendre l'organisation du secteur de l'ESS, ses particularités et les caractéristiques de son développement sur la période récente.Il aborde en premier lieu la spécificité de l'ESS et la question du tiers secteur à côté du secteur privé et public : sa définition et son originalité, son côté non-lucratif plus particulièrement. Dans une deuxième partie, l'ESS sera présentée à travers à ses fondements théoriques. La troisième partie est centrée sur l'économie sociale en détaillant ses principes et ses fondements historiques. Dans l'économie solidaire, objet de la quatrième partie, la solidarité est revendiquée comme une valeur fondant l'action. Les spécificités du secteur en termes de gestion de l'emploi et de financement seront ensuite questionnées (partie 5).MatièreMatière2.019.5